

# Rapport annuel

au 30 septembre 2015

## LBPAM PROFIL 15

Part «D»

Part «C»

### FORME JURIDIQUE DE L'OPC

SICAV de droit français

### CLASSIFICATION

Diversifiés

Document public

LA BANQUE



POSTALE

La Banque Postale Asset Management – 34, rue de la Fédération 75737 Paris Cedex 15

La Banque Postale Asset Management est une société de gestion agréée par l'AMF sous le n° 95015  
SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 5 368 107,80 euros – 344 812 615 RCS Paris

[labanquepostale-am.fr](http://labanquepostale-am.fr)

# Sommaire

## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Composition du Conseil d'Administration**

**Liste des mandats et fonction des administrateurs**

**Rapport de gestion**

## COMPTES ANNUELS

**Bilan actif**

**Bilan passif**

**Hors bilan**

**Compte de résultat**

**Annexes**

## CERTIFICATION DU CONTRÔLEUR LÉGAL DES COMPTES

# Rapport du Conseil d'Administration

## Composition du Conseil d'Administration

### Président

- **M. Jean-Marc RIBES**  
Président du directoire  
BPE

### Administrateurs

- **La Banque Postale Asset Management**  
Représentée par M. Vincent CORNET  
Directeur de la Gestion  
La Banque Postale Asset Management
- **CNP Assurances**  
Représentée par M. Emmanuel BRUTIN  
Responsable Gestion portefeuilles assurances individuelles  
Direction des Investissements

### CNP Assurances

- **La Banque Postale**  
Représentée par Monsieur Philippe LABARBE  
Responsable Marketing Valeurs Mobilières – DBD  
La Banque Postale

### Directeur Général

- **M. Laurent BOUVIER**  
Directeur Adjoint de la Direction du Développement  
des Marchés de Particuliers  
La Banque Postale Asset Management

### Directeur Général Délégué

- **Mme Rozenn LE CAINEC**  
Directeur des Gestions Diversifiées et Multigestion  
La Banque Postale Asset Management

### Commissaire aux comptes

- **Cabinet Pierre-Henri Scacchi - PHS**  
Représenté par M. Olivier GALIENNE

## Liste des mandats et fonction des administrateurs

Au titre de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, sont présentés ci-après les mandats des administrateurs de la SICAV. Les Informations relatives aux mandats et fonctions exercées durant l'exercice ont été transmises à la SICAV par chaque mandataire social, sous sa seule responsabilité.

Sociétés	Mandats	Fonction exercée	Démission au
<b>Jean-Marc RIBES</b>			
SA à Directoire La Banque Postale		Directeur Patrimonial	
SAS La Banque Postale Asset Crédit Entreprises	Membre du Comité d'administration - Membre du Comité d'Audit	Néant	20.02.2015
SA BPE	Président du Directoire (depuis le 27.01.2015)	Néant	
SAS La Banque Postale Immobilier Conseil	Président (depuis le 20.03.2015)	Néant	
SICAV LBPAM Profil 15	Président du CA (depuis le 16.12.2014)	Néant	
SA à Directoire La Banque Postale AM	RP LBP, membre du Conseil de surveillance (depuis le 03.06.2015)		
<b>Emmanuel BRUTIN</b>			
CNP Assurances		Responsable gestion portefeuilles assurés - Direction des investissements	
SICAV CNP Assur Monet	Président du CA et Directeur Général	Néant	
SICAV CNP Assur Oblig	Président du CA et Directeur Général	Néant	
SICAV CNP Assur Pierre	Administrateur	Néant	
SICAV CNP Assur Amérique	Administrateur	Néant	
SICAV LBPAM Actions Europe Monde	RP CNP Assurances, administrateur	Néant	
SICAV LBPAM Actions 80	RP CNP Assurances, administrateur	Néant	
SICAV LBPAM Profil 50	RP CNP Assurances, administrateur	Néant	
SICAV LBPAM Profil 15	RP CNP Assurances, administrateur	Néant	
SICAV LBPAM Actions Diversifié	RP CNP Assurances, administrateur	Néant	
<b>Philippe LABARBE</b>			
SA à Directoire La Banque Postale		Responsable Marketing Valeurs Mobilières - DBD	
SICAV LBPAM Profil 15	RP de La Banque Postale, administrateur	Néant	
SICAV LBPAM Profil 50	RP de La Banque Postale, administrateur	Néant	
SICAV LBPAM Actions 80	RP de La Banque Postale, administrateur	Néant	
SICAV LBPAM Actions Europe Monde	RP de La Banque Postale, administrateur	Néant	
SICAV LBPAM Actions Indice Euro	RP de SF2, administrateur	Néant	
SICAV LBPAM Actions Indice France	RP de SF2, administrateur	Néant	
SA LBP Image 3	Liquidateur	Néant	6/12/2015
SA LBP Image 5	Directeur Général Délégué	Néant	
SA LBP Image 6	Administrateur (depuis le 12/06/2015)	Néant	
SA LBP Image 8	Président Directeur Général	Néant	
SCPI Ciloger Habitat 4	Membre du Conseil de Surveillance	Néant	
<b>Vincent CORNET</b>			
SA à Directoire La Banque Postale AM	Membre du Directoire	Directeur de la gestion	
SAS La Banque Postale Structured AM	Président	Néant	
SICAV Libertés & Solidarité	Directeur général	Néant	
SICAV LBPAM Actions Amérique	RP de LBPAM, administrateur	Néant	
SICAV LBPAM Actions Euro	RP de LBPAM, administrateur	Néant	
SICAV LBPAM Actions France	RP de LBPAM, administrateur	Néant	
SICAV LBPAM Actions Europe Monde	RP de LBPAM, administrateur	Néant	
SICAV LBPAM Actions Diversifié	RP de LBPAM, administrateur	Néant	
SICAV LBPAM Actions Indice Euro	RP de LBPAM, administrateur	Néant	
SICAV LBPAM Actions Indice France	RP de LBPAM, administrateur	Néant	
SICAV LBPAM Actions Monde	RP de LBPAM, administrateur	Néant	
SICAV LBPAM Actions Midcap	RP de LBPAM, administrateur	Néant	
SICAV LBPAM Actions Pacifique	RP de LBPAM, administrateur	Néant	
SICAV LBPAM Actions 80	RP de LBPAM, administrateur	Néant	
SICAV LBPAM Obli Court Terme	RP de LBPAM, administrateur	Néant	
SICAV LBPAM Obli Monde	RP de LBPAM, administrateur	Néant	
SICAV LBPAM Obli Moyen Terme	RP de LBPAM, administrateur	Néant	
SICAV LBPAM Obli Revenus	RP de LBPAM, administrateur	Néant	
SICAV LBPAM Profil 15	RP de LBPAM, administrateur	Néant	
SICAV LBPAM Profil 50	RP de LBPAM, administrateur	Néant	

## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sociétés	Mandats	Fonction exercée	Démission au
<b>Rozenn LE CAINEC</b>			
SA à Directoire La Banque Postale AM		Directeur des gestions diversifiées et de la multigestion	
SICAV LBPAM Obli Monde	Directeur général	Néant	
SICAV LBPAM Actions Diversifié	Directeur général	Néant	
SICAV LBPAM Actions Europe Monde	Directeur général	Néant	
SICAV LBPAM Actions 80	Directeur général	Néant	
SICAV LBPAM Profil 15	Directeur général délégué	Néant	
SICAV LBPAM Profil 50	Directeur général délégué	Néant	
<b>Laurent Bouvier</b>			
SA à Directoire La Banque Postale AM		Directeur adjoint de la Direction du Développement des marchés de Particuliers	
SICAV LBPAM Profil 15	Directeur général (depuis le 14/11/2014)	Néant	
SICAV LBPAM Profil 50	Directeur général (depuis le 14/11/2014)	Néant	

## Informations réglementaires concernant l'OPC

- Depuis le 5 février 2015, le statut fiscal FATCA de votre SICAV qui lui permet, le cas échéant, de bénéficier de dispositions fiscales plus favorables, a été précisé dans son prospectus.

Par ailleurs, suite à l'arrêt de la publication des prix et taux des BTF et BTAN par la Banque de France, le cours des bons émis par les États de la zone euro est désormais celui diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché.

- Depuis le 30 mars 2015, les modifications suivantes ont été apportées à votre SICAV :

- Augmentation des commissions de mouvements : le prospectus de votre SICAV intègre le nouveau format du tableau de présentation des commissions de mouvement. Les frais courants associés dans les DICI ont également été mis à jour en cas d'impact substantiel.

- Modification de la source du taux de change applicable aux instruments financiers négociés sur un marché réglementé hors UE : le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres, remplace le cours de devises publié par la Banque centrale européenne au jour de l'évaluation.

Par ailleurs, suite à la reprise des indices EuroMTS par FTSE (Footsie), l'indice « EuroMTS 3-5 ans » devient « FTSE MTS Eurozone Government Bond 3-5 ans ».

## Commentaire de gestion

L'allocation de référence de la SICAV est composée de 5 % d'actions de la zone euro, 5 % d'actions internationales des pays développés, 30 % d'Obligations gouvernementales de la zone euro sur le segment de courbe 3- 5 ans, 10 % d'obligations gouvernementales internationales des pays développés et 50 % de monétaire.

Confrontée à la désinflation entamée fin 2011 en zone euro, mais également face à un risque croissant de spirale déflationniste, la BCE a adopté, tout au long de la période sous revue, de nouvelles mesures, en partie non conventionnelles, afin de renforcer sa politique monétaire accommodante. En septembre 2014, elle a ainsi abaissé l'ensemble de ses taux directeurs. Le taux de dépôt a été établi en septembre à -0,20 %, le principal taux de refinancement à 0,05 % et le taux de facilité de prêt à 0,30 %. Elle a également lancé de nouvelles opérations de refinancement (Targeted Longer-Term Refinancing Operation) et arrêté la stérilisation du programme SMP. Enfin, des programmes d'achat de dettes sécurisées et de dettes d'États ont été lancés, respectivement en octobre 2014 et mars 2015. La forte diminution des anticipations d'inflation de long terme des marchés, ainsi que la forte chute du prix du pétrole fin 2014, ont été des catalyseurs importants à la mise en place de ces mesures non conventionnelles. Les décisions de la Banque centrale européenne, bien souvent au-delà des anticipations de marché, et la recherche de rendement par les investisseurs, ont entraîné les marchés obligataires à la hausse dans un mouvement presque continu sur période sous revue. Les contextes économiques, à savoir une fragilité de la croissance en zone euro, et politique (dossier Grec), ont également participé à cette tendance haussière. Le 10 ans allemand s'est ainsi réduit jusqu'à 120 points de base, à 0,07 % mi-avril 2015, tandis que la pente entre les maturités 2 ans et 10 ans a fondu de 90 pb à 0,35 %. Ce mouvement a néanmoins été partiellement réduit en toute fin de période, de façon violente, en raison de prises de bénéfices d'investisseurs étrangers dans un marché long en duration et faible en liquidité.

Les écarts de rendements entre la dette allemande et les autres dettes souveraines de la zone euro, bien que très volatils, ont poursuivi leur resserrement. De nombreuses nouvelles financières ont aidé à la réduction des primes de risque des emprunts d'État, tel que le rehaussement de la note de crédit de l'Irlande, l'amélioration des fondamentaux en Espagne, ou encore les résultats encourageants des tests bancaires opérés par la BCE. Les rendements ont réussi à converger en raison d'une recherche exacerbée de rendement dans un environnement de taux de plus en plus bas, voire négatifs.

Concernant les marchés actions, si la quasi-totalité des indices actions en devises locales a clôturé l'exercice en territoire négatif, une grande partie de la performance de ces marchés, du point de vue de l'investisseur européen, aura été la conséquence d'un net affaiblissement de l'Euro. Au global, l'indice MSCI World converti en Euro affichait une progression de 7,85 % tandis qu'en dollar USD, celui-ci, reculait de - 4,51 %. Au niveau des zones, les actions américaines terminaient proches de l'équilibre (- 0,6 % en USD, mais + 12,2 % en euros) tandis que les actions européennes, représentées par l'indice Stoxx 600, progressaient de + 4,7 %. Enfin, les actions japonaises progressaient en moyenne de 9 % et affichaient les meilleures performances des marchés développés (l'indice Nikkei converti en

Euro était en hausse de + 13 % sur l'exercice). Les actions émergentes ont, pour leur part, affiché les plus fortes baisses (- 8,5 % pour l'indice MSCI Emerging Markets converti en Euro) tirées par la zone Amérique Latine qui a vu sa performance s'établir à - 38,5 %.

### Commentaire de gestion

Depuis le début de la période sous-revue, le portefeuille a maintenu une exposition aux marchés actions dans une fourchette comprise entre 10 % et 15 %.

En termes d'allocation géographique et relativement à l'allocation stratégique, nous avons privilégié la zone euro et le Japon par rapport à la zone Américaine et Europe hors Euro. La diversification sur les actions des pays Émergents, a été réduite à partir du mois de mai 2015. Sur la période, des stratégies de protection optionnelles ont été implémentées ponctuellement sur les marchés actions de la zone euro et des marchés US.

Concernant les positions taux, nous avons sous-pondéré les obligations sur la période avec une sensibilité comprise entre 75 % et 95 % de celle de l'allocation stratégique avec une préférence pour les obligations des pays périphériques de la zone euro. Au cours du premier trimestre de l'année 2015 et également durant l'été, nous avons réduit la diversification en obligations privées, en obligations internationales et en obligations indexées sur l'inflation au profit d'obligations gouvernementales de la zone euro.

Sur l'ensemble de la période sous revue, les investissements en produits monétaire ont été réduits compte tenu de rendements proches de zéro.

En termes de position de change, nous avons maintenu une position longue sur le dollar. Nous avons soldé la position vendeuses de CHF/ EUR à la suite de l'abandon du PEG par la BNS en janvier 2015.

Tout au long de l'année LBPAM Profil 15 a maintenu son investissement dans un véhicule d'arbitrage de change, géré par LBPAM (LBPAM BLU FX), permettant de capter l'alpha sur le marché des changes.

L'évaluation du risque global du portefeuille est réalisée par la méthode du calcul de l'engagement. La somme de l'exposition issue de l'investissement de titres en direct et de l'engagement est limitée à 100 % de l'actif net du FCP.

Aucun des actifs de votre OPC n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de leur nature non liquide.

Une référence aux performances de l'OPC est disponible sur le site internet de La Banque Postale Asset Management (onglet « Documentation » puis « Reporting ») :

[www.labanquepostale-am.fr](http://www.labanquepostale-am.fr) ou sur simple demande écrite auprès de La Banque Postale Asset Management, 34, rue de la Fédération – 75015 Paris.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.*

## Effet de levier

Le niveau maximal de levier de l'OPC n'a pas été modifié au cours de l'exercice.

- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode de l'engagement : 210,00 %,
- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode brute : 300,00 %.

Le montant total de levier auquel l'OPC a recours est de :

- 107,62 % selon la méthode de l'engagement,
- 117,85 % selon la méthode brute.

Les garanties financières reçues ou données par l'OPC sont uniquement en espèces en Euro et réinvestis uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

## Distribution des dividendes

Dividendes distribués au titre des trois derniers exercices au titre des **actions C** (CGI art.243bis et 158)

Année du résultat	Exercice de distribution	Montant distribué	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
28/09/12	2012	Néant	Néant	Néant
30/09/13	2013	Néant	Néant	Néant
30/09/14	2014	Néant	Néant	Néant

Dividendes distribués au titre des trois derniers exercices au titre des **actions D** (CGI art.243bis et 158)

Année du résultat	Exercice de distribution	Montant distribué	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
28/09/12	2012	1 226 507,96	209 797,41	1 016 710,55
30/09/13	2013	1 016 474,77	122 553,70	893 921,07
30/09/14	2014	855 195,15	83 590,50	771 604,65

## Critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Les critères ESG ne sont pas pris en compte dans le cadre de la gestion de votre OPC.

## **Procédure de suivi et de sélection des intermédiaires**

Des critères de choix ont été sélectionnés. Tous les six mois, une notation reprenant ces critères est effectuée et est commentée en comité des intermédiaires.

Les intermédiaires sont retenus en fonction de la note obtenue et du nombre d'intermédiaires souhaité par le comité. Un classement est mis en place en fonction de la note et des objectifs de pourcentage de volumes sont attribués à chaque intermédiaire.

Ce choix donne lieu à une liste qui est mise à jour par le middle office et qui est consultable sur l'intranet de la société.

La direction des risques réalise de façon permanente le suivi des intermédiaires et contreparties, un reporting mensuel sur l'application de cette liste et des volumes de transactions réalisés avec chaque intermédiaire est produit.

La direction du contrôle interne effectue un contrôle de 2e niveau en s'assurant de l'existence et de la pertinence des contrôles réalisés par le middle office.

Durant l'exercice sous revue de l'OPC, la procédure de choix des intermédiaires a été appliquée et contrôlée. Aucun manquement significatif n'a été relevé.

## **Politique d'exercice des droits de vote**

La Banque Postale Asset Management tient à la disposition de tous les porteurs, un document intitulé « Politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable au siège de la société ou sur son site Internet ou peut être adressé sur simple demande écrite auprès de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT, 34 rue de la Fédération, 75015 Paris.

## **Compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation**

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de La Banque Postale Asset Management : [www.labanquepostale-am.fr](http://www.labanquepostale-am.fr).

# Comptes annuels

## BILAN ACTIF AU 30/09/2015 EN EUR

	30/09/2015	30/09/2014
<b>Immobilisations nettes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépôts</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Instruments financiers</b>	<b>170 070 303,01</b>	<b>188 443 535,83</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négo­ciables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>169 134 808,14</b>	<b>188 172 755,97</b>
OPC et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	165 830 841,13	181 926 150,73
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	2 247 752,00	6 246 605,24
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	1 056 215,01	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>935 494,87</b>	<b>270 779,86</b>
Opérations sur un marché régle­menté ou assimilé	397 450,00	270 779,86
Autres opérations	538 044,87	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
<b>Créances</b>	<b>1 427 334,64</b>	<b>7 592 594,10</b>
Opérations de change à terme de devises	1 330 550,62	7 009 656,09
Autres	96 784,02	582 938,01
<b>Comptes financiers</b>	<b>4 741,43</b>	<b>71 926,58</b>
Liquidités	4 741,43	71 926,58
<b>Total de l'actif</b>	<b>171 502 379,08</b>	<b>196 108 056,51</b>

BILAN PASSIF AU 30/09/2015 EN EUR

	30/09/2015	30/09/2014
<b>Capitaux propres</b>		
Capital	163 443 878,76	182 378 265,72
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	3 043,03	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	4 294 714,79	2 917 353,57
Résultat de l'exercice (a, b)	1 140 285,50	1 187 559,54
<b>Total des capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)</b>	<b>168 881 922,08</b>	<b>186 483 178,83</b>
<b>Instruments financiers</b>	<b>424 470,00</b>	<b>221 935,86</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>424 470,00</b>	<b>221 935,86</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	424 470,00	220 757,86
Autres opérations	0,00	1 178,00
<b>Dettes</b>	<b>2 151 222,22</b>	<b>7 583 738,57</b>
Opérations de change à terme de devises	1 338 530,13	7 069 549,90
Autres	812 692,09	514 188,67
<b>Comptes financiers</b>	<b>44 764,78</b>	<b>1 819 203,25</b>
Concours bancaires courants	44 764,78	1 819 203,25
Emprunts	0,00	0,00
<b>Total du passif</b>	<b>171 502 379,08</b>	<b>196 108 056,51</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/09/2015 EN EUR

	30/09/2015	30/09/2014
<b>Opérations de couverture</b>		
<b>Engagement sur marchés réglementés ou assimilés</b>		
<b>Contrats futures</b>		
EUR EUREX EUROB 1215	19 836 130,00	0,00
EUR EUREX EUROS 1214	0,00	2 739 550,00
EUREX EUROBD 1214	0,00	25 149 600,00
EUREX EUROSTX1215	2 225 520,00	0,00
NYS NYL MSCI EM 1214	0,00	3 187 475,16
S&P500 MINI 1214	0,00	546 709,85
<b>Options</b>		
DJ EURO STOXX 50 10/2014 PUT on S	0,00	1 439 181,56
DJ EURO STOXX 50 12/2015 PUT 3000	1 517 606,40	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>Autres opérations</b>		
<b>Engagement sur marchés réglementés ou assimilés</b>		
<b>Options</b>		
DJ EURO STOXX 50 10/2014 PUT on S	0,00	580 581,95
DJ EURO STOXX 50 10/2015 CALL 3250	809 230,41	0,00
DJ EURO STOXX 50 12/2015 PUT 2900	2 343 559,69	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
<b>Swap de performance</b>		
SWP DE PERF 06/04/16	8 850 000,00	9 500 000,00
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/09/2015 EN EUR

	30/09/2015	30/09/2014
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	125,18	114,13
Produits sur actions et valeurs assimilées	155 502,06	120 132,08
Produits sur obligations et valeurs assimilées	2 526 375,00	2 688 861,50
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	9 335,84
<b>Total (1)</b>	<b>2 682 002,24</b>	<b>2 818 443,55</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	3 433,18	8 047,75
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>Total (2)</b>	<b>3 433,18</b>	<b>8 047,75</b>
<b>Résultat sur opérations financières (1 - 2)</b>	<b>2 678 569,06</b>	<b>2 810 395,80</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 560 387,88	1 670 253,28
<b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>1 118 181,18</b>	<b>1 140 142,52</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	22 104,32	47 417,02
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>Résultat (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6)</b>	<b>1 140 285,50</b>	<b>1 187 559,54</b>

## 1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié. Ce règlement intègre la nouvelle classification AIFM des OPC, mais ne modifie pas les principes comptables applicables ni les méthodes d'évaluation des actifs et passifs.

Comme indiqué dans la note de présentation de l'ANC, la terminologie et la répartition de la rubrique OPC à l'actif du bilan ont été modifiées comme suit et peuvent être détaillées de la manière suivante :

- La sous-rubrique « OPC et Fonds d'investissement à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays » correspond à l'ancienne sous-rubrique « OPC européens coordonnés et OPC français à vocation générale ».
- La sous-rubrique « Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres États membres de l'Union Européenne » correspond à l'ancienne sous-rubrique « OPC réservés à certains investisseurs - FCPR - FCIMT ».
- La sous-rubrique « Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés » correspond à l'ancienne sous-rubrique « Fonds d'investissement et FCC cotés ».
- La sous-rubrique « Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés » correspond à l'ancienne sous-rubrique « Fonds d'investissement et FCC non cotés ».
- La sous-rubrique « Autres organismes non européens » a été introduite par le Règlement n° 2014-01.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EURO.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Le portefeuille est valorisé comme suit :

1. Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé sont évaluées à partir des cours les plus représentatifs parmi les cours de bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.
  - Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé européen sont évaluées chaque jour de bourse sur la base du cours de clôture du jour.
  - Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évaluées chaque jour de bourse sur la base du cours de clôture du jour.
  - Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évaluées chaque jour de bourse sur la base du cours de clôture du jour.
2. Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé étranger sont évaluées chaque jour de bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours de devises publié par la Banque Centrale Européenne au jour de l'évaluation.
3. Les valeurs mobilières, dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
4. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
5. Les titres de créances et assimilés négociables sont valorisés actuariellement par l'application d'un taux de référence éventuellement majoré par une marge calculée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.
  - a. Pour les titres dont la durée de vie résiduelle est supérieure à un an, le taux de référence retenu est celui des titres d'État (BTAN ou OAT) de durée similaire ;
  - b. Pour les titres à moins d'un an de durée de vie résiduelle, le taux de référence retenu est celui du marché interbancaire offert à Paris, sauf pour les bons du Trésor dont le cours est publié par la banque de France
  - c. Les titres à moins de trois mois de durée de vie résiduelle, en l'absence de sensibilité particulière, peuvent être évalués suivant une progression linéaire sur la période restant à courir entre le dernier prix de référence ou de valorisation et celui de remboursement.
6. Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :
  - a. Prêts et emprunts de titres : les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance ou la dette représentative des titres prêtés ou empruntés est également évaluée à la valeur de marché des titres.
  - b. Titres donnés ou reçus en pension : les titres reçus en pension sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à la valeur de marché.

7. Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :
  - a. Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
  - b. Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours de devises publié par la Banque Centrale Européenne au jour de l'évaluation.
  - c. Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.
8. Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts ou d'indices sont évaluées de la manière suivante :
  - a. Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie future (principal et intérêt) au taux d'intérêt de marché.
  - b. Les contrats d'échanges de conditions de taux d'intérêts de durée résiduelle inférieure à trois mois peuvent être valorisés suivant une progression linéaire sur la période restant à courir, entre le dernier prix de référence ou de valorisation et celui au terme de l'opération.
  - c. Les plus ou moins-values issues des opérations d'échanges de devises sont valorisées suivant une progression linéaire sur la période restant à courir, entre le dernier prix de référence et celui au terme de l'opération.
  - d. L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créances.
9. Evaluation des contrats d'échanges financiers figurant en hors-bilan. L'engagement correspond à la valeur nominale du contrat.
10. Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus, et les sorties à leur prix de cession, frais exclus.
11. Les revenus sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé. Les intérêts de fin de semaine sont comptabilisés dans la valeur liquidative calculée le vendredi.
12. Aucune commission de souscription ou de rachat n'est acquise à la SICAV.
13. Pour les actions C et D, le prospectus prévoit que les frais de gestion s'élèvent au maximum à 1,70 % TTC de l'actif net. Ces frais sont directement imputés au compte de résultat.
14. Pour les actions C et D, le taux global de frais de gestion (hors frais de transactions et de rétrocessions) est de 1,35 % TTC sur l'actif moyen annuel.
15. Les rétrocessions de frais de gestion sont calculées quotidiennement sur la base des valeurs boursières de chaque fonds cible. Le montant global des rétrocessions se décompose comme suit :

Code ISIN	Libellé valeur	Montant de rétrocessions
FR0000285884	LBPAM ACT IND. EUR R	141 397,46
FR0000287997	LBPAM OBLI MT C	28 163,10
FR0000288102	LBPAM ACT AMERIQUE	96 668,49
FR0000288136	LBPAM OBLI MONDE C	197 591,95
FR0000423378	LBPAM OBLI EUROPE C	53 843,27
FR0000446296	LBPAM ACT TELECOM R	19 236,04
FR0000934325	LBPAM ACT MIDCAP C	12 640,95
FR0000982217	LBPAM OBLI CREDIT E	20 769,43
FR0007074836	LBPAM OBLI CVG EUR M	25 435,11
FR0010130807	LBPAM CONVERTB EUROP	94,66
FR0010236802	LONGCHAMP A 3DEC	-
FR0010257352	LBPAM ACT EUROPE C	-
FR0010392951	LBPAM TRESORERIE M	625,32
FR0010547117	LBPAM MULT.ACT EM.R	28 807,50
FR0010558841	MANDAR.VALEUR I 4D	-
FR0010582411	DELTA PRIME-ESSF	19 910,20
FR0010706531	LBPAM OBLI PAR.EUR	6 669,58
FR0010711085	LBPAM ACT.DIV.EUR.ID	864,08
FR0010736652	LBPAM PREM OB INFL M	8 622,13
FR0010750984	LB.EON.6-12 MOIS I	7 114,99
FR0010881755	LBPAM ACT CROIS CHIN	9 312,12
FR0010892471	LBPAM ACTIONS JAPONR	16 106,02
FR0011314798	LBPAM OBLI EUR.3-5 M	110 468,79
FR0011350677	LBPAM OBLI CROSSOV I	15 140,75
FR0011375989	LBPAM 12-18 MOIS I	21 424,03
KYG3999T1067	GOTTEX REAL ASSE LP	
<b>Total général</b>		<b>840 905,97</b>

16. Les comptes annuels sont établis sur la base du dernier jour de calcul de la valeur liquidative de septembre.

**Affectation des sommes distribuables**

*Définition des sommes distribuables :*

Les sommes distribuables sont constituées par :

*Le résultat :*

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

*Les Plus et Moins-values :*

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

*Modalités d'affectation des sommes distribuables :*

Sommes Distribuables	Action « C »	Action « D »
Affectation du résultat net	Capitalisation	Distribution et/ou Capitalisation sur décision de l'assemblée générale
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisés	Capitalisation	Distribution (et/ou report) et/ou Capitalisation sur décision de l'assemblée générale

## 2. Évolution de l'actif net au 30/09/2015 EN EUR

	30/09/2015	30/09/2014
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>186 483 178,83</b>	<b>202 467 609,36</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	3 272 551,47	4 867 544,39
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-21 011 772,61	-27 774 050,80
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	8 655 637,09	8 886 513,23
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 591 411,38	-2 793 787,31
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	7 167 976,69	2 816 661,53
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-8 933 390,47	-5 903 666,30
Frais de transactions	-136 491,42	-127 559,18
Différences de change	389 677,49	147 133,79
<b>Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers</b>	<b>-4 890 626,65</b>	<b>2 781 581,72</b>
Différence d'estimation exercice N	17 495 927,37	22 386 554,02
Différence d'estimation exercice N-1	-22 386 554,02	-19 604 972,30
<b>Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme</b>	<b>213 607,01</b>	<b>991 530,65</b>
Différence d'estimation exercice N	405 210,87	191 603,86
Différence d'estimation exercice N-1	-191 603,86	799 926,79
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-855 195,15	-1 016 474,77
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 118 181,18	1 140 142,52
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>168 881 922,08</b>	<b>186 483 178,83</b>

### 3. Compléments d'information

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>Actif</b>		
Obligations et valeurs assimilées		
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Titres de créances		
<b>TOTAL Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Passif</b>		
Opérations de cession sur instruments financiers		
<b>TOTAL Opérations de cession sur instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Hors-bilan</b>		
Opérations de couverture		
Actions	3 743 126,40	2,22
Taux	19 836 130,00	11,75
<b>TOTAL Opérations de couverture</b>	<b>23 579 256,40</b>	<b>13,96</b>
Autres opérations		
Actions	3 152 790,10	1,87
Change	8 850 000,00	5,24
<b>TOTAL Autres opérations</b>	<b>12 002 790,10</b>	<b>7,11</b>

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Actif</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 741,43	0,00
<b>Passif</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 764,78	0,03
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	19 836 130,00	11,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>Actif</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	4 741,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	44 764,78	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 836 130,00	11,75
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	USD		JPY		GBP		Autres devises	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>Actif</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	1 056 215,01	0,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	388 541,46	0,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	3 998,01	0,00	559,53	0,00	183,89	0,00
<b>Passif</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	870 537,62	0,52	79 992,51	0,05	0,00	0,00
Comptes financiers	1 951,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	504,31	0,00
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	30/09/2015
<b>Créances</b>	
Achat à terme de devise	1 330 550,62
Souscriptions à recevoir	2 271,78
Rétrocession de frais de gestion	81 444,19
Autres créances	13 068,05
<b>Total des créances</b>	<b>1 427 334,64</b>
<b>Dettes</b>	
Fonds à verser sur achat à terme de devises	1 338 530,13
Rachats à payer	93 306,42
Frais de gestion	188 611,68
Collatéraux	530 000,00
Autres dettes	773,99
<b>Total des dettes</b>	<b>2 151 222,22</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En actions	En montant
<b>LBPAM PROFIL 15 C</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	5 141,09163	1 268 698,20
Actions rachetées durant l'exercice	-25 163,19047	-6 184 258,69
Solde net des souscriptions/rachats	-20 022,09884	-4 915 560,49
<b>LBPAM PROFIL 15 D</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	9 488,73587	2 003 853,27
Actions rachetées durant l'exercice	-70 224,26671	-14 827 513,92
Solde net des souscriptions/rachats	-60 735,53084	-12 823 660,65

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>LBPAM PROFIL 15 C</b>	
Commissions de rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
<b>Total des commissions acquises</b>	<b>0,00</b>
<b>LBPAM PROFIL 15 D</b>	
Commissions de rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
<b>Total des commissions acquises</b>	<b>0,00</b>

### 3.7.FRAIS DE GESTION

	30/09/2015
<b>LBPAM PROFIL 15 C</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	613 321,46
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,35
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	214 752,81
<b>LBPAM PROFIL 15 D</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 787 972,39
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,35
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	626 153,16

### **3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES**

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des titres faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2015
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des titres constitutifs de dépôts de garantie

	30/09/2015
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	11 199 600,00
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille

	Code Isin	Libellés	30/09/2015
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			155 356 565,06
	FR0000288102	LBPAM ACTIONS AMERIQUE D	3 947 922,75
	FR0010881755	LBPAM ACTIONS CROISSANCE CHINE	419 067,35
	FR0010711085	LBPAM ACTIONS DIVIDENDES EUROPE ID	199 127,04
	FR0010257352	LBPAM ACTIONS EUROPE C	20,13
	FR0000285884	LBPAM ACTIONS INDICE EURO PART R	11 647 477,89
	FR0010892471	LBPAM ACTIONS JAPON R	1 406 631,39
	FR0000934325	LBPAM ACTIONS MIDCAP C	846 471,50
	FR0000446296	LBPAM ACTIONS TELECOM R FCP 5DEC	1 246 995,52
	FR0011640903	LBPAM CONVERTIBLES OPPORTUNITES I	2 331 006,75
	FR0010750984	LBPAM EONIA 6-12 MOIS I FCP 5DEC	11 123 322,99
	FR0007074836	LBPAM OBLI CONVERGENCE EUROPE M	2 796 611,72
	FR0000982217	LBPAM OBLI CREDIT E	955 727,50
	FR0011350677	LBPAM OBLI CROSSOVER I	5 140 448,28
	FR0011314798	LBPAM OBLI EURO 3-5 ANS M	56 742 184,50
	FR0000423378	LBPAM OBLI EUROPE C	4 623 916,00
	FR0000288136	LBPAM OBLI MONDE C	18 738 797,40
	FR0000287997	LBPAM OBLI MOYEN TERME C	298,37
	FR0010736652	LBPAM PREMIERE OBLI INFLATION M	2 731 844,28
	FR0010392951	LBPAM TRESORERIE 5DEC FCP	2 104 298,70
	FR0011375989	LBPAM 12-18 MOIS I	28 354 395,00
Instruments financiers à terme			0,00

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/09/2015	30/09/2014
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	3 043,03	0,00
Résultat	1 140 285,50	1 187 559,54
<b>Total</b>	<b>1 143 328,53</b>	<b>1 187 559,54</b>
<b>LBPAM PROFIL 15 C</b>		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	291 414,70	304 619,69
<b>Total</b>	<b>291 414,70</b>	<b>304 619,69</b>
<b>LBPAM PROFIL 15 D</b>		
Affectation		
Distribution	798 904,09	879 682,35
Report à nouveau de l'exercice	0,00	3 257,50
Capitalisation	53 009,74	0,00
<b>Total</b>	<b>851 913,83</b>	<b>882 939,85</b>
Informations relatives aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	600 679,76955	661 415,30039
Distribution unitaire	1,33	1,33
Crédits d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	28 760,78	14 833,70

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/09/2015	30/09/2014
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	4 294 714,79	2 917 353,57
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>4 294 714,79</b>	<b>2 917 353,57</b>
<b>LBPAM PROFIL 15 C</b>		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 094 922,63	747 984,43
<b>Total</b>	<b>1 094 922,63</b>	<b>747 984,43</b>
<b>LBPAM PROFIL 15 D</b>		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	3 199 792,16	2 169 369,14
<b>Total</b>	<b>3 199 792,16</b>	<b>2 169 369,14</b>

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/09/2011	28/09/2012	30/09/2013	30/09/2014	30/09/2015
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>253 594 439,82</b>	<b>225 223 168,62</b>	<b>202 467 609,36</b>	<b>186 483 178,83</b>	<b>168 881 922,08</b>
<b>LBPAM PROFIL 15 C</b>					
Actif net en EUR	68 047 792,14	59 572 667,44	52 541 937,96	47 769 027,78	43 106 149,88
Nombre de titres	313 784,61617	263 366,81065	225 051,33807	196 429,58669	176 407,48785
Valeur liquidative unitaire en EUR	216,86	226,19	233,46	243,18	244,35
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	0,00	0,00	1,07	3,80	6,20
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	1,74	1,73	2,23	1,55	1,65
<b>LBPAM PROFIL 15 D</b>					
Actif net en EUR	185 546 647,68	165 650 501,18	149 925 671,40	138 714 151,05	125 775 772,20
Nombre de titres	969 942,19846	836 944,25385	739 490,46488	661 415,30039	600 679,76955
Valeur liquidative unitaire en EUR	191,29	197,92	202,74	209,72	209,38
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	0,00	0,00	0,92	3,27	5,32
Distribution unitaire en EUR sur résultat	1,54	1,52	1,41	1,33	1,33
Crédit d'impôt unitaire en EUR	0,01	0,03	0,00	0,02	*
Report à nouveau unitaire en EUR sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	0,00	0,00	0,52	0,00	0,08

\* Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

## 3.12 INVENTAIRE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
AMUNDI ETF MSCI EUROPE EX EMU UCITS ETF	EUR	1 090	221 907,98	0,13
BDL REMPART EUROPE FCP 4DEC	EUR	22 910	3 720 584,00	2,20
DELTA PRIME-ESSF FCP	EUR	194,389	2 501 963,32	1,48
LBPAM ACTIONS AMERIQUE D	EUR	125 810,15775	3 947 922,75	2,34
LBPAM ACTIONS CROISSANCE CHINE	EUR	395	419 067,35	0,25
LBPAM ACTIONS DIVIDENDES EUROPE ID	EUR	112	199 127,04	0,12
LBPAM ACTIONS EUROPE C	EUR	0,23244	20,13	0,00
LBPAM ACTIONS INDICE EURO PART R	EUR	136 100,46614	11 647 477,89	6,90
LBPAM ACTIONS JAPON R	EUR	939	1 406 631,39	0,83
LBPAM ACTIONS MIDCAP C	EUR	5 110	846 471,50	0,50
LBPAM ACTIONS TELECOM R FCP 5DEC	EUR	17 758,4096	1 246 995,52	0,74
LBPAM CONVERTIBLES OPPORTUNITES I	EUR	225	2 331 006,75	1,38
LBPAM EONIA 6-12 MOIS I FCP 5DEC	EUR	1 059	11 123 322,99	6,59
LBPAM OBLI CONVERGENCE EUROPE M	EUR	16 843	2 796 611,72	1,66
LBPAM OBLI CREDIT E	EUR	4 550	955 727,50	0,57
LBPAM OBLI CROSSOVER I	EUR	465,82749	5 140 448,28	3,04
LBPAM OBLI EURO 3-5 ANS M	EUR	5 014	56 742 184,50	33,59
LBPAM OBLI EUROPE C	EUR	27 655	4 623 916,00	2,74
LBPAM OBLI MONDE C	EUR	40 390	7 539 197,40	4,46
LBPAM OBLI MOYEN TERME C	EUR	0,99192	298,37	0,00
LBPAM PREMIERE OBLI INFLATION M	EUR	21 939	2 731 844,28	1,62
LBPAM TRESORERIE 5DEC FCP	EUR	210	2 104 298,70	1,25
LBPAM 12-18 MOIS I	EUR	2 775	28 354 395,00	16,78
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>150 601 420,36</b>	<b>89,17</b>
<b>IRLANDE</b>				
EURO STOXX OPTIM BKS SCE ETF	EUR	11 000	765 270,00	0,45
GLG EUROP.ALPHA.ALTER.IN EUR	EUR	12 095	1 440 635,45	0,85
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>2 205 905,45</b>	<b>1,30</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
DBX-MSCI PA X-JP	EUR	7 200	271 656,00	0,16
HENDERSON HOR PAN EU ALA2	EUR	100 534,93	1 552 259,32	0,92
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>1 823 915,32</b>	<b>1,08</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>154 631 241,13</b>	<b>91,55</b>
<b>Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE</b>				
<b>FRANCE</b>				
INVEST IN EUROPE LONGCHAMP FCPR A 3DEC	EUR	400	2 247 752,00	1,33
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>2 247 752,00</b>	<b>1,33</b>
<b>TOTAL Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE</b>			<b>2 247 752,00</b>	<b>1,33</b>
<b>Autres organismes non européens</b>				
<b>ILES CAIMANS</b>				
GOTTEX REAL ASSET FD LP (GRAF)	USD	1 500 000	1 056 215,01	0,63
<b>TOTAL ILES CAIMANS</b>			<b>1 056 215,01</b>	<b>0,63</b>
<b>TOTAL Autres organismes non européens</b>			<b>1 056 215,01</b>	<b>0,63</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>157 935 208,14</b>	<b>93,51</b>
<b>Titres mis en dépôt</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
LBPAM OBLI MONDE C	EUR	60 000	11 199 600,00	6,63
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>11 199 600,00</b>	<b>6,63</b>
<b>TOTAL Titres mis en dépôt</b>			<b>11 199 600,00</b>	<b>6,63</b>

**INVENTAIRE (suite)**

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Instruments financiers à terme</b>				
<b>Engagements à terme ferme</b>				
<b>Engagements à terme ferme sur marché réglementé ou assimilé</b>				
EUR EUREX EUROB 1215	EUR	-127	-191 770,00	-0,12
EUREX EUROSTX1215	EUR	-72	63 200,00	0,04
<b>TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé</b>			<b>-128 570,00</b>	<b>-0,08</b>
<b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>			<b>-128 570,00</b>	<b>-0,08</b>
<b>Engagements à terme conditionnel</b>				
<b>Engagements à terme conditionnel sur marché réglementé ou assimilé</b>				
DJ EURO STOXX 50 10/2015 CALL 3250	EUR	130	22 880,00	0,01
DJ EURO STOXX 50 12/2015 PUT 2900	EUR	-260	-232 700,00	-0,13
DJ EURO STOXX 50 12/2015 PUT 3000	EUR	130	155 350,00	0,09
<b>TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé</b>			<b>-54 470,00</b>	<b>-0,03</b>
<b>TOTAL Engagements à terme conditionnels</b>			<b>-54 470,00</b>	<b>-0,03</b>
<b>Autres instruments financiers à terme</b>				
<b>Autres Swaps</b>				
SWP DE PERF 06/04/16	EUR	8 850 000	538 044,87	0,32
<b>TOTAL Autres SWAPS</b>			<b>538 044,87</b>	<b>0,32</b>
<b>TOTAL Autres instruments financiers à terme</b>			<b>538 044,87</b>	<b>0,32</b>
<b>TOTAL Instruments financiers à terme</b>			<b>355 004,87</b>	<b>0,21</b>
<b>Appel de marge</b>				
Appels marges C.A.I.	EUR	156 020	156 020,00	0,09
<b>TOTAL Appel de marge</b>			<b>156 020,00</b>	<b>0,09</b>
<b>Créances</b>			<b>1 427 334,64</b>	<b>0,85</b>
<b>Dettes</b>			<b>-2 151 222,22</b>	<b>-1,27</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>-40 023,35</b>	<b>-0,02</b>
<b>Actif net</b>			<b>168 881 922,08</b>	<b>100,00</b>
LBPAM PROFIL 15 C	EUR	176 407,48785	244,35	
LBPAM PROFIL 15 D	EUR	600 679,76955	209,38	

**COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**  
 (SELON INSTRUCTION FISCALE DU CGI: N°140 51 - 2 - 05 DU 11 AOUT 2005)

**Portefeuille : LBPAM PROFIL 15**

DECOMPOSITION DU COUPON

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	738 836,13	EUR	1,23	EUR
Actions ouvrant droit à réfaction et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	60 067,96	EUR	0,10	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
<b>TOTAL</b>	<b>798 904,09</b>	<b>EUR</b>	<b>1,33</b>	<b>EUR</b>

## **LBPAM PROFIL 15**

Société d'Investissement à Capital Variable

34, rue de la Fédération

75737 Paris Cedex 15

---

### **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 septembre 2015

**LBPAM PROFIL 15**

Société d'Investissement à Capital Variable

34, rue de la Fédération  
75737 Paris Cedex 15

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 septembre 2015

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée , nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la SICAV LBPAM PROFIL 15 établis en euros, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments collectés sont suffisants et appropriés pour fonder une opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de réglementation comptable exposé dans l'annexe.

## 2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont notamment porté sur le respect des principes et méthodes comptables applicables aux OPC.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly-sur-Seine, le 27 novembre 2015

Le Commissaire aux Comptes

Scacchi & Associés



Olivier GALIENNE

## **LBPAM PROFIL 15**

Société d'Investissement à Capital Variable

34, rue de la Fédération  
75737 Paris Cedex 15

---

### **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 30 septembre 2015

**LBPAM PROFIL 15**  
Société d'Investissement à Capital Variable

34, rue de la Fédération  
75737 Paris Cedex 15

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

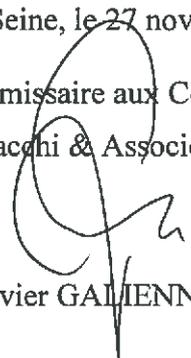
**CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly-sur-Seine, le 27 novembre 2015

Le Commissaire aux Comptes  
Scacchi & Associés

  
Olivier GALIENNE